



Plainte pour viol sur mineur

Par Chris1

En juin 2017, j'ai été mis en garde à vue 36 heures pour répondre du fait qui m'était reproché. A l'issue je n'ai plus eu aucun retour jusqu'au 7 janvier 2022 ou j'ai reçu une convocation devant un psychologue ordonné par le tribunal judiciaire. mes questions sont :

Y'aura t'il une suite après cet entretien avec le psychologue au niveau judiciaire ?

Cordialement